

Un diagnostic, et après ?

À l'issue d'un diagnostic préventif, le service départemental d'archéologie rédige un rapport détaillé présentant les découvertes réalisées sur un site. Transmis d'abord au SRA, ce compte-rendu fait ensuite l'objet d'un examen poussé par la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA). Composée d'experts et de spécialistes de la / des période(s) concernée(s) par les vestiges, la commission va émettre un avis sur le bien-fondé ou non d'approfondir les investigations. Si le SRA estime qu'il y a lieu de poursuivre pour compléter les connaissances, on réalisera alors une fouille préventive. Elle peut être confiée au service départemental d'archéologie, à l'INRAP ou à d'autres opérateurs publics ou privés. Le Service départemental en réalise peu (une tous les 2 ans environ) et concentre ses moyens sur l'étape du diagnostic, véritable mission de service public. « Nous privilégions la levée des contraintes dans les projets d'aménagement du territoire car c'est pleinement notre rôle », précise Émilie Fencke, cheffe du Service départemental d'archéologie. Entre 2016 et 2020, treize fouilles préventives ont été effectuées en Vaucluse, tous opérateurs confondus. La fouille préventive est généralement prescrite face à un site dense, structuré et composé d'éléments multiples : murs, fosses, silos, dépotoirs, niveaux de sols successifs... Tout comme le diagnostic, elle donne lieu à la rédaction d'un rapport scientifique, lui aussi soumis à l'examen de la CTRA qui apprécie la qualité de l'étude et peut solliciter la publication des résultats obtenus.

Diagnostics : identifier, dater et caractériser

Le Service départemental d'archéologie met un point d'honneur à avoir une activité soutenue de diagnostics et à intervenir en moyenne entre trois et six mois après sa désignation. « Lorsque nous réalisons un diagnostic, nous répondons à une mission de service public. Nous sommes dans notre rôle d'accompagnement des aménageurs qui ne peuvent pas s'affranchir d'une prescription archéologique ; l'idée est de faciliter sa mise en œuvre pour aboutir à une levée des contraintes archéologiques (pour les diagnostics sans suite) ou à une identification rapide des vestiges (en cas de prescription de fouille) ».

Au stade du diagnostic, trois impératifs : identifier, dater et caractériser la nature et l'étendue des vestiges. Lorsqu'on en trouve (cela n'est pas toujours le cas !), avons-nous affaire à un site d'habitat, à une occupation commerciale, artisanale, funéraire ? De quelle période ? La complémentarité et les expertises multiples des archéologues du service sont d'un secours précieux pour comprendre les découvertes, chacun ayant une période chronologique de prédilection.

Les objets mis au jour sont prélevés, étudiés puis déposés dans des réserves, plus exceptionnellement dans des musées (cf. encadré p.51). Clichés, croquis, relevés divers, descriptions minutieuses des couches et des objets constituent la documentation qui va permettre d'étudier le site. Ils fournissent un « instantané » de ce dernier avant qu'il ne soit recouvert en attendant la fouille ou détruit par l'aménagement, si les services de l'État estiment que des investigations complémentaires ne sont pas nécessaires. « Nous collectons les archives du sol et documentons un site, résume Émilie Fencke. Nous détruisons méthodiquement pour mieux comprendre, à l'image d'un livre dont on déchirerait les pages en le lisant. C'est toute l'ambivalence de notre discipline ».

Le Service départemental d'archéologie peut désormais approfondir ses investigations. Un géo-archéologue a en effet rejoint l'équipe. Son rôle ? Interpréter plus précisément

En chiffres

Entre 2015 et 2020, le Service départemental d'archéologie a réalisé 92 opérations : 42 diagnostics préventifs, 15 sondages, 33 suivis de travaux (études de bâti ou de voiries) et deux fouilles préventives. Le service compte dix agents permanents. Outre un agent administratif, l'équipe comprend un chargé des collections, une bibliothécaire-documentaliste et sept archéologues : deux protohistoriennes, deux gallo-romanistes, un médiéviste, un céramologue et un géoarchéologue. Régulièrement, des archéologues contractuels viennent étoffer les rangs pour assurer la réalisation des opérations d'archéologie préventive.

l'occupation des sites en étudiant la composition des sols. Grâce à l'observation des différentes couches des sols à l'aide d'un microscope, le géo-archéologue est capable de déceler des informations invisibles à l'œil nu. Il va ainsi potentiellement renseigner la présence de graines, de fragments de céramique, de coquilles d'œufs, de charbons... Autant d'éléments qui vont compléter la connaissance et l'interprétation des sites en mettant au jour des activités agricoles et artisanales par exemple, mais aussi ce que les occupants cultivaient et consommaient, comment ils ont modifié le paysage... « La géo-archéologie nous renseigne sur d'autres aspects de la vie d'un site, au-delà de la forme d'un habitat et de sa datation. C'est un grand apport pour sa compréhension. »



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09